



RONA

**POLITIQUE
D'EMBALLAGE
RESPONSABLE**

VISION

RONA s'engage à devenir le chef de file de son industrie au Canada dans le domaine du développement durable. La sélection des produits et la mobilisation des fournisseurs sont des éléments clés à partir desquels nous pouvons exercer notre leadership.

Nous reconnaissons que, par les produits que nous vendons ou consommons en tant qu'entreprise, nous avons un rôle important à jouer pour assurer la pérennité des ressources naturelles et réduire notre empreinte environnementale.

RONA aborde le développement durable dans une perspective holistique, principalement à travers l'approche cycle de vie – un processus rigoureux, exigeant et responsable qui porte sur l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement. L'approche cycle de vie est une approche globale, qui analyse un produit de l'extraction des ressources jusqu'à sa fin de vie et qui souligne l'importance de l'ensemble et l'interdépendance de ses parties.

RONA veut susciter chez le consommateur des comportements responsables dans le choix et l'utilisation des produits de quincaillerie, de rénovation et de jardinage. Elle veille à faire de même auprès de ses employés dans le cadre des activités de l'entreprise.

PORTÉE ET RESPONSABILITÉS

La Politique d'emballage responsable concerne l'ensemble du système d'emballage de RONA (emballages primaires, secondaires et tertiaires) et tous les types de matériaux d'emballage considérés dans l'intégralité de leur cycle de vie. Les emballages primaires sont les emballages fabriqués à l'intention des consommateurs et des utilisateurs finaux. Les emballages secondaires servent à regrouper plusieurs emballages primaires afin d'en faciliter la distribution, tandis que les emballages tertiaires permettent de protéger les produits emballés pendant leur transport, depuis l'entrepôt du distributeur ou du fabricant jusqu'au détaillant.

La politique régit l'ensemble des activités qui composent la chaîne de valeur de RONA en matière d'emballages et définit les secteurs où nous encourageons activement l'innovation de même que la transformation, la réduction et l'optimisation des emballages. Elle s'applique à la fois aux emballages de nos produits de marque privée et aux emballages provenant des fournisseurs de nos autres produits.

Relevant du président et chef de la direction de RONA, un comité dirigé par le premier vice-président à la commercialisation s'assurera que les efforts et les ressources nécessaires seront alloués à la mise en œuvre et à l'amélioration continue de la politique.

EMBALLAGE PRIMAIRE



EMBALLAGE SECONDAIRE



EMBALLAGE TERTIAIRE



(palette + film rétractable + boîtes)

PRINCIPES ET OBJECTIFS

La Politique d'approvisionnement responsable (PAR) de RONA, qui englobe toutes les politiques d'approvisionnement de l'entreprise, vise à assurer que les produits vendus et utilisés par l'entreprise :

- aient le moins d'impact possible sur l'environnement ;
- soient le fruit du labeur de travailleurs dont les droits sont respectés ;
- contribuent au développement social et économique du Canada sur les plans local et régional.

Notre vision de l'emballage responsable porte davantage sur l'optimisation des emballages que sur leur simple réduction (qu'il s'agisse d'en diminuer le poids ou le volume). L'optimisation est une initiative d'amélioration globale fondée sur l'approche cycle de vie ; il s'agit de prendre en considération les facteurs environnementaux, sociaux et économiques liés à chaque produit emballé, du berceau jusqu'au tombeau.

La Politique d'emballage responsable comporte trois objectifs principaux, assortis d'un plan d'action conçu pour nous permettre de les atteindre.



OBJECTIF :
APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

ACTIONS :

- Sélectionner des fournisseurs qui adoptent des pratiques environnementales responsables
- Choisir des matériaux plus écologiques
- Maximiser l'utilisation de matériaux recyclés et renouvelables provenant de sources gérées de manière durable et responsable

OBJECTIF :
UTILISATION RESPONSABLE

ACTIONS :

- Éliminer la pratique du suremballage
- Optimiser la proportion entre les emballages et les produits
- Alléger les emballages et maximiser l'utilisation de l'espace de cargaison (prévue pour le transport)

OBJECTIF :
**AUGMENTATION DE LA RÉCUPÉRATION
ET DE LA RECYCLABILITÉ**

ACTIONS :

- Augmenter le taux de récupération des emballages secondaires et tertiaires dans nos magasins et nos centres de distribution
- De concert avec nos fournisseurs, améliorer la recyclabilité des emballages en misant sur des emballages faciles à démonter et sur l'utilisation de matériaux recyclables
- Améliorer la communication et l'information en offrant des conseils aux fournisseurs sur la recyclabilité des emballages et en préconisant l'étiquetage pour indiquer aux consommateurs si les emballages se recyclent ou non



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

RÉDUCTION DES EMBALLAGES

RONA s'engage à réduire les emballages de ses produits de marque privée de 10 % et les emballages de ses autres produits de 5 % d'ici la fin de 2015. (La quantité d'emballages utilisée – en valeur absolue – sera ajustée en fonction du nombre de magasins et de leur chiffre d'affaires.)

TAUX DE RÉCUPÉRATION

Le taux actuel de récupération dans nos centres de distribution et nos magasins est de 70 % pour le carton, incluant le papier, et de 25 % pour le plastique. L'objectif est d'atteindre un taux de 100 % pour le carton en 2013 et en 2014 pour le plastique.

LES EMBALLAGES DE NOS PRODUITS DE MARQUE PRIVÉE ET DES PRODUITS PROVENANT DE NOS FOURNISSEURS DOIVENT RESPECTER LES DIRECTIVES SUIVANTES :

ACHAT D'EMBALLAGES PLUS ÉCOLOGIQUES

DIRECTIVES EN MATIÈRE D'EMBALLAGE RESPONSABLE

CIBLE

CARTON ET PAPIER

- Les fibres de carton et de papier ne doivent pas avoir été blanchies avec du chlore élémentaire
- Aucun produit de papier de source controversée ne sera acheté. Les sources controversées incluent les forêts de haute valeur pour la conservation, à moins que leur exploitation ne soit certifiée par un organisme crédible
- Aucun emballage fait de fibres vierges provenant de diverses essences de bois tropicaux ne sera utilisé. Cependant, la politique tolère la présence de certaines fibres provenant de ces arbres dans le papier recyclé

D'ICI 2015

- D'ici 2015, 75 % de nos emballages en carton et en papier devront respecter au moins l'un des deux critères environnementaux suivants :
 - Contenu en fibres recyclées post-consommation (minimum de 50 % de contenu recyclé post-consommation)
 - Fibres vierges certifiées (préférentiellement selon les normes du FSC)

PLASTIQUE

- Aucun plastique oxodégradable, biodégradable ou autre type de plastique dégradable ne sera utilisé
- Les plastiques recyclables biosourcés provenant de sources certifiées conformes aux normes de gestion durable et responsable seront acceptés
- La mousse de polystyrène expansé (EPS) sera évitée, de même que le PVC

D'ICI 2015

- Les contenants en polyéthylène téréphtalate (PET) devront contenir au moins 25 % de matières recyclées post-consommation
- Les contenants en polyéthylène haute densité (HDPE) devront contenir au moins 25 % de matières recyclées post-consommation

RONA METTRA EN PLACE UN PLAN D'ACTION VISANT À MESURER LA PROGRESSION DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET À ASSURER LA CONFORMITÉ DES FOURNISSEURS À LA POLITIQUE.



COMMUNICATIONS, DÉCLARATION ET AMÉLIORATION CONTINUE

Les parties prenantes occupent un rôle de premier plan dans les activités de RONA. C'est pourquoi nous veillerons à leur communiquer le contenu de la présente politique et nos engagements en matière d'emballage responsable.

RONA s'engage à produire des rapports transparents portant sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette politique et la réalisation de ses objectifs de durabilité. Ces progrès seront évalués à une fréquence annuelle. RONA continuera également de chercher des occasions de parfaire cette politique et d'apporter des améliorations aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques à long terme.

PRENEZ-EN BONNE NOTE

A large white rectangular area containing 12 horizontal dotted lines, intended for taking notes.